



COMITÉ DE SÉCURITÉ
ROUTE 389

Comité de sécurité – route 389

322

DB6

Projet d'amélioration de la route 389
entre Baie-Comeau et Manic-5

6211-06-142

Compte rendu de réunion

N^o 2011-03

(Code de classement)

Date : 2011-11-25	Heure : 9 h 00 à 12 h 15	Lieu : Hydro-Québec 135, boulevard Comeau, Baie-Comeau
-------------------	--------------------------	---

Étaient présents : Jacques Auger, Transp. J. Auger inc.
Francis Bélisle, HQ
Rachelle Caron, SQ
Denis Cormier, MTQ
Romain Côté, Contrôle routier Québec

Suzie Dallaire, HQ
Robin Dionne, SCEP
Marilyne Lamy-Poirier, MTQ
André Lepage, MRC Caniapiscou
Marie-Ève Morissette, MTQ

Brigitte Ouellet, HQ
Jean-Michel Ouellet, HQ
Herman Simard, SQ
Gino Tremblay, MTQ
Robin Tremblay, Produits forestiers Résolu

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
1. Mot de bienvenue	Madame Marie-Ève Morissette souhaite la bienvenue aux participants.	
2. Nomination d'un président de réunion	Étant donné qu'aucune personne n'a été nommée à la présidence lors de la dernière réunion, un président de réunion sera nommé pour cette rencontre. Madame Marie-Ève Morissette propose monsieur Francis Bélisle. Ce dernier accepte d'agir à titre de président de réunion. Accepté à l'unanimité. Le mandat confié à monsieur Bélisle prendra fin au terme de la rencontre. Puisque de nouvelles personnes se joignent au comité pour la première fois, les partenaires sont invités à se présenter.	
3. Présidence du comité	Comme la personne nommée à la présidence ne doit pas avoir de parti pris, Marie-Ève Morissette propose que le directeur du ministère des Transports entre en contact avec l'Agence de santé et des services sociaux, afin qu'une personne de cet organisme soit à nouveau déléguée à siéger au comité, et d'attendre avant de prendre une décision concernant la présidence.	

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
3. Présidence du comité (suite)	Advenant le cas où cette personne ne désirerait pas assumer la présidence, il est suggéré que monsieur André Lepage de la MRC Manicouagan soit nommé à ce titre. Monsieur Dave Bouchard, ayant manifesté son intérêt lors de la dernière rencontre et également par le biais d'un courriel, pourrait agir à titre de vice-président et remplirait ces fonctions lors de l'absence de monsieur Lepage. Bien entendu, des résolutions de la part des conseils municipaux respectifs seront nécessaires pour officialiser cette proposition.	
4. Échange de sécurité	Les participants échangent sur quelques points de sécurité d'ordre général.	
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Monsieur Bélisle procède à la lecture de l'ordre de jour et les sujets ci-dessous sont ajoutés au point 10. Varia : <ul style="list-style-type: none">• Nouveaux partenaires• Halte routière et installations sanitaires secteur de Gagnon• Réglementation gyrophares orange• Pneus d'hiver véhicules lourds Il est proposé par monsieur Robin Dionne et appuyé par madame Marie-Ève Morissette d'accepter l'ordre du jour en conservant le point « Varia » ouvert pour tout autre ajout au cours de la rencontre.	
6. Adoption du compte rendu de la rencontre du 30 août 2011	Puisque tous les participants ont déjà fait part de leurs commentaires, il est proposé par monsieur Robin Tremblay et appuyé par madame Marie-Ève Morissette d'accepter le compte rendu du 30 août 2011.	
7. Suivi du comité de promotion	L'activité de sensibilisation a eu lieu le vendredi 23 septembre en après-midi et a permis de rejoindre une clientèle différente dont, entre autres, les villégiateurs. Le nombre de véhicules interceptés est similaire aux activités effectuées en début de journée. Suite au communiqué de presse transmis aux médias, quelques journalistes ont voulu faire connaître les résultats de l'activité. Monsieur Robin Dionne suggère de réaliser une activité de sensibilisation en période hivernale. Après discussion, il est convenu de tenir un exercice le 12 décembre prochain. Comme plusieurs véhicules d'entreprises sont interceptés lors des activités de sensibilisation et que celles-ci ne sont pas forcément représentées au comité, il est proposé d'acheminer une copie de la vidéo à ces employeurs. Marie-Ève Morissette détenant les copies, s'assurera du suivi de cette action.	DOSSIER À SUIVRE DOSSIER À SUIVRE

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
7. Suivi du comité de promotion (suite)	<p>Un suivi de l'inventaire des outils promotionnels est présenté aux partenaires. Le dépliant développé par le ministère « En toute sécurité » devra être mis à jour prochainement. Pour ce faire, les partenaires seront sollicités afin que l'information qui s'y retrouve reflète la réalité. Aussi, les partenaires sont invités à réfléchir à un nouvel objet promotionnel attrayant et ce, tout en tenant compte des fonds disponibles.</p> <p>Une demande a été adressée à l'Association touristique régionale Manicouagan, organisme qui assure la gestion des finances du comité, afin d'obtenir l'état actuel du budget du comité.</p> <p>Après consultation, le document sous forme de Powerpoint qui accompagnait la vidéo ne sera pas mis à jour. Par contre, il sera vérifié s'il peut être rendu disponible sur le site Internet comitesecuriteroute389 tout comme, une carte qui permettrait de visualiser rapidement les particularités de la route ainsi que les aires disponibles.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p>
8. État d'avancement – Investissement 438 millions	<p>La parution des appels d'offres pour les 5 projets identifiés dans la présentation du « Programme d'amélioration de la route 389 » est en attente.</p> <p>L'annonce faite par le ministre MacMillan en août dernier, soit les 40 kilomètres supplémentaires de route asphaltée, n'est pas incluse dans le montant d'investissement de 438 millions. Il s'agit de sommes additionnelles investies pour la réfection de la route. Bref, la route sera complètement asphaltée entre le km 318 et Fire Lake l'an prochain.</p>	
9. Suivi des activités des partenaires	<p><u>PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU</u></p> <p>Le chantier situé au km 180 est toujours fermé. Les activités de transport sur la route 389 devraient reprendre vers le 5 décembre jusqu'à la période de dégel. Les transporteurs emprunteront la route du km 21 au km 80 à raison d'environ 38 camions par jour.</p> <p>Les travaux facilitant l'entretien du chemin de contournement, du chemin de la scierie des Outardes menant au km 21 de la route 389, ont été exécutés et de la signalisation a été installée.</p> <p>Un rappel est fait concernant l'importance d'apporter des modifications à la courbe au km 196 et ce, à court terme. Gino Tremblay, du ministère des Transports, explique qu'une étude d'impact est nécessaire pour corriger ce tronçon et que cela représente plusieurs mois d'attente.</p>	

<p>9. Suivi des activités des partenaires (suite)</p>	<p><u>PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU (suite)</u></p> <p>Francis Bélisle indique qu’il a lui-même été témoin d’une manœuvre dangereuse lors de son retour de Fermont. Advenant l’impossibilité de se ranger sur le côté avec son véhicule, la situation aurait pu être fatale puisqu’un camionneur a bifurqué dans l’autre voie au moment où il était dans la courbe.</p> <p><u>SÛRETÉ DU QUÉBEC</u></p> <p>Sergent Herman Simard, de la Sûreté du Québec, explique le tableau comparatif des accidents routiers sur la route 389 pour les mois d’août à octobre 2010 – 2011 de la MRC Manicouagan (dossier débutant par 239) et de la MRC Caniapiscou (dossier débutant par 243). Une copie est jointe au compte rendu. Il est à noter qu’il y a une augmentation de 53 % comparativement à l’an passé, sur le territoire de la MRC Manicouagan. Toutefois, il mentionne que si la Sûreté du Québec n’est pas appelée à intervenir sur les lieux d’un accident, cette information ne peut se retrouver dans le tableau comparatif. Les partenaires soulignent que les causes identifiées lors des accidents sont plus spécifiques.</p> <p>La Sûreté du Québec vise à patrouiller sur la route 389 à raison de 2 fois par semaine. Sergent Marco Leclerc, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Caniapiscou, en partenariat avec Contrôle routier, est à développer un plan d’opérations qui permettrait d’augmenter la présence de patrouilleurs.</p> <p>La Sûreté du Québec a procédé à une étude de circulation sur la route 389, entre le 2011-06-23 et le 2011-07-14 au km 22. Les périodes où l’achalandage est le plus élevé sont entre 7 h et 8 h et entre 17 h et 18 h. Cette étude a révélé, entre autres, que 21 760 véhicules ont circulé sur cette route durant la collecte d’information et que la vitesse moyenne s’élève à 73 km / h.</p> <p>De plus, la Sûreté du Québec travaille à la réalisation d’un calendrier de formation concernant les transports hors normes et les véhicules lourds, dans le but de mieux informer les nouveaux policiers.</p> <p><u>MINISTÈRE DES TRANSPORTS</u></p> <p>Suite à de nombreux accidents survenus au cours des derniers mois, de la signalisation a été ajoutée dans la côte à Manic-5.</p> <p>Le rechargement granulaire dans le secteur au nord de Manic-5 est terminé. Afin de trouver un mélange d’abrasif/gravier qui pourrait améliorer les conditions routières en période hivernale, une équipe a été mandatée à cet effet.</p> <p>La station météo à Manic-5 est installée et fonctionnelle. À savoir si les images pourront être consultées sur le site Québec 511, ce dossier est à suivre.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p>
---	--	---

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
<p>9. Suivi des activités des partenaires (suite)</p>	<p><u>MINISTÈRE DES TRANSPORTS (suite)</u></p> <p>Le panneau à messages variables est installé Fermont. Il permet d’informer ou d’alerter les usagers de la route. Un panneau est également situé à Manic-5.</p> <p>L’aménagement paysager de la borne d’accueil située à la frontière du Labrador est maintenant terminé.</p> <p>Dorénavant, 2 termes seront utilisés pour qualifier l’état de la route dans le secteur situé au nord de Manic-5, soit la route glacée ou enneigée.</p> <p>L’étude d’origine de destination sur la route 389 a été réalisée. En attente des résultats.</p> <p>Un panneau clignotant sera installé au carrefour giratoire près du chemin de la scierie afin d’indiquer si le trajet de contournement est fermé. Les partenaires indiquent qu’il serait important que ce panneau soit situé à un endroit stratégique afin d’éviter que des camionneurs s’y aventurent par mégarde.</p> <p>La liste des endroits jugés problématiques a été transmise aux patrouilleurs du ministère et lors de leur tournée, ils vérifient l’état des parois. Jusqu’à présent, aucun endroit n’a été identifié comme ayant un risque d’éboulement.</p> <p><u>HYDRO-QUÉBEC</u></p> <p>Suite à un accident mortel sur la route 385, une enquête officielle interne a été tenue. Une des recommandations concerne les pneus sur les véhicules lourds. La loi permet les pneus très usés sur les remorques, source possible d’accident.</p> <p>En ce qui concerne la côte à Manic-5, Hydro-Québec est à vérifier ce qui pourrait être fait afin d’assurer la sécurité du personnel.</p> <p><u>CONTRÔLE ROUTIER</u></p> <p>Un nouveau contrôleur routier sera embauché et l’équipe sera composée de 7 patrouilleurs, ce qui permettra d’augmenter la présence sur la route 389. Lors de la dernière activité, plusieurs véhicules ont été arrêtés en raison d’un problème constaté lors de l’inspection. Les camionneurs ont dû se conformer avant de reprendre la route.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p>

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
<p>9. Suivi des activités des partenaires (suite)</p>	<p><u>CONTRÔLE ROUTIER (suite)</u></p> <p>Une formation sera offerte par CAMO-route, comportant entre autres, les heures de conduite et les angles morts. Pour sa part, Contrôle routier donnera des séances d’information concernant le déneigement.</p> <p>Puisque plusieurs plaintes ont été reçues concernant des véhicules hors normes qui circulent sans escorte à Fermont, des patrouilleurs ont utilisé une voiture banalisée et il n’y a eu aucun camionneur fautif.</p> <p><u>SCEP</u></p> <p>Rien à signaler.</p> <p><u>TRANSPORT AUGER</u></p> <p>Monsieur Jacques Auger, nouveau partenaire au Comité de sécurité – route 389, mentionne que deux accidents impliquant ses transporteurs sont survenus en 2010. Il indique que son entreprise se spécialise dans le transport de produits pétroliers et que les coûts reliés à de tels accidents sont très élevés. Un document « Risques sur la 389 » est remis aux partenaires présents.</p> <p>Il fait part des pistes d’amélioration qui pourraient être envisagées, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accentuer l’entretien de la route • Obliger de s’annoncer à tous les x kilomètres • Augmenter la présence policière • Installer une barrière afin d’informer les camionneurs de l’état de la route ou encore des mesures de sécurité (ex. pneus) • Interdire les camions remorques de type bi train l’hiver <p>Des mesures sont mises en place par l’entreprise dans le but d’outiller les camionneurs. En effet, une formation est offerte aux camionneurs et la limite de vitesse a été abaissée à 70-80 km/h. De plus, avant d’emprunter la route 389 pour la première fois, tout nouveau chauffeur accompagne une personne plus expérimentée afin d’avoir un aperçu des particularités de la route 389.</p> <p>Monsieur Auger indique que les routes en forêt sont plus facilement praticables et qu’on y retrouve suffisamment de sable épandu comparativement à la route 389. Gino Tremblay, du ministère des Transports, mentionne que la quantité d’abrasif épandu dépasse celle utilisée pour d’autres routes similaires.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p>

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
<p>9. Suivi des activités des partenaires (suite)</p>	<p><u>TRANSPORT AUGER</u> Aussi, il constate que les camionneurs « artisans » conduisent les remorques de façon plus téméraire. Il est suggéré de transmettre la vidéo réalisée par le comité à l'Association des camionneurs pour diffusion auprès de leurs membres.</p> <p><u>MRC MANICOUAGAN</u> Rien à signaler.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p>
<p>10. Varia</p>	<p><u>ACCÈS AU LAC BLOOM</u> Un panneau d'arrêt sera installé.</p> <p><u>ACCÈS AU MONT WRIGHT</u> Un panneau d'arrêt sera installé.</p> <p><u>NOUVEAUX PARTENAIRES</u> Puisque les minières ne sont pas ou peu présentes au comité, il sera vérifié auprès de monsieur Dave Bouchard s'il peut établir des contacts auprès de ces entreprises. Gino Tremblay fera également une action en ce sens.</p> <p><u>HALTE ROUTIÈRE SECTEUR GAGNON</u> Monsieur Dave Bouchard, de la MRC Caniapiscau, absent lors de cette rencontre, a fait parvenir un courriel où il demande de rendre disponible des installations sanitaires, voire une halte routière. Messieurs Tremblay et Cormier, du ministère des Transports, affirment que des discussions sont en cours.</p> <p><u>RÉGLEMENTATION GYROPHARES ORANGE</u> À ce sujet, tel qu'écrit dans le courriel de monsieur Dave Bouchard : « Existe-t-il une réglementation concernant les gyrophares orange ? Si oui peut-on demander à la Sûreté du Québec de voir à l'application de ce règlement, car maintenant que l'hiver arrive, les « contracteurs » ont souvent leurs gyrophares allumés en dehors des chantiers et c'est régulier que l'on en croise les gyrophares allumés. Le but de ce type de lumière est d'attirer l'attention</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p>

Sujets	Actions ou décisions à prendre	Suivi
10. Varia (suite)	<p><u>RÉGLEMENTATION GYROPHARES ORANGE (suite)</u></p> <p>sur un objet anormal qui peut entraver la circulation sur la chaussée. On m’a porté ceci à mon attention il y a quelques semaines sans y porter plus attention jusqu’au moment où j’ai confondu un véhicule d’escorte avec un « contracteur » au gyrophare allumé à la brunante. On confond aisément gyrophare oublié avec charrue, véhicules d’escorte, etc. »</p> <p>Monsieur Romain Côté explique qu’il connaît très bien cette problématique. Une lettre sera transmise au nom du Comité de sécurité – route 389 aux entreprises minières afin de les informer de la loi qui prévaut à cet effet, des inconvénients que les gyrophares peuvent amener sur les routes publiques ainsi qu’une solution pour pallier ce problème, soit par l’installation d’un panneau rappelant d’éteindre les gyrophares en sortant des endroits où ils sont requis.</p> <p><u>PNEUS D’HIVER</u></p> <p>Les membres sont préoccupés par le fait qu’il n’est pas obligatoire que les camions-remorques soient munis de pneus d’hiver. Différentes propositions sont suggérées comme informer la table provinciale présidée par monsieur De Koninck, l’Association des camionneurs, etc. Les membres sont d’accord à l’effet que des recommandations doivent être transmises afin d’arriver à une modification au niveau de la loi. Ce sujet sera inscrit à l’ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>	<p>DOSSIER À SUIVRE</p> <p>DOSSIER À SUIVRE</p>
11. Date et endroit de la prochaine rencontre	<p>Un calendrier annuel des rencontres est établi pour 2012. Les dates fixées sont : 23 mars, 15 juin, 21 septembre et 30 novembre. Bien entendu, s’il y a lieu, ces dates pourraient être modifiées en cours d’année.</p> <p>Donc, la prochaine rencontre régulière du comité se tiendra le vendredi 23 mars 2012 au Centre administratif d’Hydro-Québec, 135 boulevard Comeau à Baie-Comeau.</p>	

Préparé par : **Brigitte Ouellet**
 Préposée prévention
 Direction Production – Manicouagan, Hydro-Québec

Approuvé par: **Francis Bélisle**
 Chef Encadrements et services
 Hydro-Québec

c.c. Partenaires absents
 Martin Doucet, directeur régional et directeur – Production, Hydro-Québec

L’information transmise avec ce compte rendu est de nature privilégiée et doit être interprétée uniquement par le partenaire concerné et ne peut faire l’objet d’aucune diffusion publique par un tiers.



**TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389
ENTRE LES MOIS DE AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010-2011**

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILOMÈTRE TRAGE	DIRECTION		BLESSÉS Nombre	VEHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
				VR 1	VR 2					
AOÛT 2010										
239-100801-006	1 août 2010	16h15	18 km	N		1	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-100809-005	9 août 2010	10h00	166 km	N		2	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-100824-009	23 août 2010	6h15	307 km	N	N	3	1 Non 1 oui	1 Non 1 oui	Inattention	Distraction
239-100826-004	26 août 2010	11h00	160 km	S		0	Non	Oui	Conduite vitesse imprudente	Perte de contrôle
AOÛT 2011										
239-110803-009	3 août 2011	16h30	62	N	S	2	Oui	Non	Conduisait mauvais côté de la voie	Conduite vitesse imprudente
239-110805-006	05-août-11	14h30	315	S	S	0	1 OUI 1 NON	Non	Visibilité obstruée, éblouissement	Conduite vitesse imprudente
239-110806-005	6 août 2011	13h30	336	?	?	1	Non	Non	Obstacle temporaire sur la route	
239-110810-009	10 août 2011	16h45	163	N		0	Non	Oui	Conduite vitesse imprudente	
239-110812-008	12 août 2011	12h30	242	S		0	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-110814-009	14 août 2011	14h00	402	N		1	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-110818-013	18 août 2011	19h00	172	S	N	0	Non	Oui	Effectuait dépassement interdit	
239-110822-002	22 août 2011	07h30	125	S		1	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	Suivait de trop près
239-110822-004	22 août 2011	14h05	168	N	N	0	Non	Oui	Virait à un endroit interdit	Autre comportement négligent
239-110825-001	25 août 2011	02h45	60	S		0	Non	Non	Animaux sur la route	



**TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389
ENTRE LES MOIS DE AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010-2011**

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILOME TRAGE	DIRECTION VR 1 VR 2	BLESSES Nombre	VEHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
SEPTEMBRE 2010									
239-100901-004	1er septembre 2010	4h07	215	S	0	Oui	Non	La citerne a pris feu alors qu'elle circulait sur la chaussée	
239-100904-008	4 septembre 2010	16h00	116	S	0	Oui	Oui	Fatigue,sommeil	Conduite vitesse imprudente
239-100915-001	14 septembre 2010	20h15	211	N	1	Non	Oui	Ours sur la route	Inattention
239-100918-010	18 septembre 2010	17h00	273	S	1	Non	Oui	Défaut mécanique	Direction défectueuse
239-100922-005	22 septembre 2010	10h20	196	N	0	Non	Non	Perte de contrôle	Chaussée glissante
SEPTEMBRE 2011									
239-110903-009	2 septembre 2011	15h30	204	S	0	Non	Oui	Crevaision	
239-110906-001	6 septembre 2011	09h00	64	N	2	Non	Oui	Conduite vitesse imprudente	Mauvais état de la chaussée
239-110909-006	1 septembre 2011	08h00	308	N N	1	Oui	Oui	N'a pas déédé le passage	Inattention
239-110917-003	17 septembre 2011	01h15	80	S	0	Non	Oui	Fatigue,sommeil	
239-110917-006	17 septembre 2011	21h46	0	O	0	Non	Oui	Animaux sur la route	Conduite vitesse imprudente
239-110921-010	21 septembre 2011	11h45	179	N	2	Non	Oui	Fatigue,sommeil	
239-110922-007	22 septembre 2011	04h15	248	S	0	Non	Non	Animaux sur la route	Fatigue, sommeil
239-110925-009	25 septembre 2011	17h58	240	N	1	Non	Non	Distraction due à un élément à l'extérieur du véhicule	
239-110930-004	30 septembre 2011	08h00	254	S	0	Non	Oui	Fatigue,sommeil	Autre comportement négligent



**TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389
ENTRE LES MOIS DE AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2010-2011**

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILÔME TRAGE	DIRECTION		BLESSES Nombre	VEHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
				VR 1	VR 2					
OCTOBRE 2010										
239-101004-011	4 octobre 2010	21h00	17	N		1	Oui	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-101008-011	8 octobre 2010	9h00	139	S		0	Non	Non	Mauvais entretien hivernal	
239-101010-002	10 octobre 2010	12h30	18	N		0	Non	1 Oui 1 Non	Animaux sur la route	Distraction due élément extérieur du V.R.
239-101027-007	27 octobre 2010	16h30	176	S		1	Non	Non	Comportement négligent	Conduite vitesse imprudente
239-101030-005	30 octobre 2010	10h20	58	S		0	Non	Oui	Pneus été en mauvais état	Conditions météorologiques
OCTOBRE 2011										
239-111009-001	9 octobre 2011	00h30	32	S		0	Non	Oui	Animaux sur la route	
239-111011-001	11 octobre 2011	00h47	45	N		0	Oui	Non	Chargement non conforme	Conduite vitesse imprudente
239-111011-004	11 octobre 2011	15h42	164	S		0	Non	Non	Distraction due à un élément à l'extérieur du véhicule	Conduite vitesse imprudente
239-111016-011	16 octobre 2011	18h30	116	S		0	Non	Non	Autres défauts mécaniques	
239-111023-002	23 octobre 2011	00h00	372	N		0	Oui	Non	Autres défauts mécaniques	Mauvais état de la voie
239-111023-004	23 octobre 2011	12h45	112	N		2	Non	Oui	Visibilité obstruée, éblouissement	Conduite vitesse imprudente
239-111024-006	24 octobre 2011	21h10	100	N		1	Oui	Non	Excédait la vitesse permise	Conduite vitesse imprudente
239-111025-002	25 octobre 2011	13h27	172	N		1	Oui	Non	Conduite vitesse imprudente	
239-111027-002	27 octobre 2011	07h30	317	NO		0	Oui	Non	Reculait illégalement	Inattention
239-111028-001	28 octobre 2011	19h00	142	S	E	1	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	Autre comportement négligent
239-111029-006	29 octobre 2011	10h23	365	S		0	Non	Non	Conduite vitesse imprudente	Excédait la vitesse permise



TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389

AOÛT 2010 et 2011

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILOMÈTRAGE	DIRECTION		BLESSÉS Nombre	VÉHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
				VR 1	VR 2					
AOÛT 2010										
243-100801-002	1 août 2010	10h00	km 502	N	S	0	1 Non 1 oui	Non	Autres défauts mécaniques	Véhicule outil embayé seul
243-100805-002	5 août 2010	11h30	km 398	S		1	Non	Non	Autre comportement négligent	
243-100813-001	13 août 2010	14h00	km 536	S		0	Non	Non	Inexpérience de conduite	Perte de contrôle
243-100821-001	21 août 2010	07h52	km 558	S		0	Non	Non	Accident avec un orignal	
AOÛT 2011										
243-110811-002	11 août 2011	07h34	km 546	S	N	0	Non	Oui	Inattention	Délit de fuite
243-110816-001	15 août 2011	23h00	km 365	N		0	Oui	Non	Visibilité obstruée	Poussière conduite imprudente
243-110831-001	31 août 2011	16h50	km 442	S		2	Non	Non	Autre comportement négligent	



TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389

SEPTEMBRE 2010 et 2011

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILOMÈ TRAGE	DIRECTION		BLESSÉS Nombre	VÉHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
				VR 1	VR 2					
SEPTEMBRE 2010										
243-100924-001	23 septembre 2010	23h30	km 236	N		1	Non	Non	Obstacle temporaire sur la route	Perte de contrôle suite à une manœuvre d'évitement
SEPTEMBRE 2011										
243-110901-001	30 août 2011	22h15	km 494	S		1	Non	Non	Animal sur la route	Perte de contrôle
243-110905-001	4 septembre 2011	20h45	km 551	N		0	Non	Non	Animal sur la route	Perte de contrôle
243-110914-001	14 septembre 2011	00h00	km 410	S		0	Oui	Oui	Conduite imprudente	Impact avec une glissière



TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS ROUTIERS SUR LA ROUTE 389

OCTOBRE 2010 et 2011

Numéro de dossier	DATE	HEURE	KILOMÈ TRAGE	DIRECTION		BLESSES Nombre	VÉHICULES LOURDS	RÉSIDENTS	CAUSE D'ACCIDENT	REMARQUES
		VR 1	VR 2							
OCTOBRE 2010										
243-101008-001	8 octobre 2010	05h50	km 562	S		1	Non	Non	Conditions météorologiques	Perte de contrôle
243-101018-001	18 octobre 2010	17h55	km 560	N		1	Non	Oui	Conditions météorologiques	
OCTOBRE 2011										
243-111003-003	3 octobre 2011	16h25	km 562	S	N	1	1 Oui 1 Non	Non	Comportement négligent	Demi-tour sens inverse
243-111021-002	21 octobre 2011	08h45	km 522	N		1	Non	Non	Conditions météorologiques	Perte de contrôle
243-111026-002	26 octobre 2011	21h30	km 510	N		0	Oui	Non	Mauvais état de la voie - Météo	